



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6187<sup>e</sup>** séance

Lundi 14 septembre 2009, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M <sup>me</sup> Rice . . . . .	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Du Xiacong
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Skračić
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	France . . . . .	M. de Rivière
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Ouganda . . . . .	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir John Sawers
	Turquie . . . . .	M. Apakan
	Viet Nam . . . . .	M. Hoang Chi Trung

### Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré  
des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone  
(S/2009/438)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Sierra Leone**

#### **Troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2009/438)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Sierra Leone une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Touray (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil.*

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Michael von der Schulenburg, Représentant exécutif du Secrétaire général et chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. von der Schulenburg à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. John McNee, Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Canada.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. McNee à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2009/438, qui contient le troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Michael von der Schulenburg, Représentant exécutif du Secrétaire général et chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, et de S. E. M. John McNee, Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Canada. Je donne maintenant la parole à M. von der Schulenburg.

**M. von der Schulenburg** (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de leur présenter le troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) (S/2009/438).

Aujourd'hui est un jour de deuil national en Sierra Leone, suite à la disparition des 100 personnes qui ont sombré au large de Freetown. La plupart des victimes étaient des écoliers. Ces derniers jours, nous avons travaillé, au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, avec le Gouvernement afin de retrouver les corps et d'apporter une aide immédiate aux survivants. Je présente mes condoléances aux familles endeuillées. Cet incident nous rappelle à tous la fragilité des infrastructures sierra-léonaises et les conditions de vie encore très difficiles des Sierra-léonais.

À la fin du mois, le BINUCSIL arrivera au terme de sa première année d'activité, et le Conseil de sécurité étudiera la recommandation du Secrétaire général en vue d'une prorogation d'un an de son mandat. Le rapport du Secrétaire général dont les membres sont saisis décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat du BINUCSIL, ainsi que les défis qui demeurent sur la voie de la paix et de la sécurité en Sierra Leone. Je saisis donc cette occasion pour soulever, à partir du rapport, trois grandes questions d'ordre général et développer plus précisément un point.

Pour ce qui est de la première question, je voudrais insister sur l'amplitude et le caractère unique, d'un point de vue historique, de la tâche que tente d'accomplir la Sierra Leone. Après la fin de la guerre civile, il y a sept ans, la Sierra Leone s'est lancée dans un remarquable périple destiné à la mener à la stabilité, à la paix et à la démocratie. Pendant cette courte période, la Sierra Leone a non seulement laissé derrière elle les horreurs de la guerre civile, mais elle a également commencé à se forger une nouvelle identité nationale et à créer des institutions nationales qui feront d'elle une société démocratique opérationnelle. Plus important encore, la Sierra Leone veut, pour accomplir cela, maintenir la paix intérieure, promouvoir l'état de droit, suivre les processus démocratiques et donner à sa population la prospérité économique. Quel que soit le point de référence, il s'agit d'une tâche colossale, compte tenu en particulier du court délai dans lequel nous voulons tous la réaliser.

Si nous pouvons nous fier aux enseignements de l'histoire, il existe dans le passé très peu d'exemples, voire aucun exemple, de processus d'édification de la nation et de l'État entièrement pacifiques et démocratiques. On n'est parvenu à la démocratie dans beaucoup de pays qu'après avoir atteint un certain niveau de prospérité économique, et seulement après l'apparition d'une classe moyenne puissante et instruite. La prospérité économique est l'aboutissement de processus longs et difficiles qui ont trop souvent été interrompus par la crise économique et la misère. Enfin et surtout, le processus d'édification des nations et de création d'institutions nationales opérationnelles a pris chez la plupart des nations modernes des siècles pour se réaliser.

Nous voudrions maintenant que la Sierra Leone fasse un immense bond en avant dans l'histoire en instaurant la paix, la démocratie et la prospérité en seulement quelques années. Cependant, la Sierra Leone est l'un des pays les plus pauvres du monde. Elle ne peut s'appuyer sur une importante classe moyenne instruite, et plus de 70 % de sa population est encore analphabète. En outre, plus de 70 % des jeunes demeurent sans emploi, le taux de mortalité infantile est parmi les plus élevés au monde et les institutions nationales restent faibles. Sa diversité ethnique et linguistique la dispute à son identité nationale, et les formes de gouvernance traditionnelles font concurrence aux institutions gouvernementales modernes naissantes. Les défis à relever sont donc immenses. La question est de savoir comment un pays

pauvre comme la Sierra Leone peut parvenir à la paix, à la démocratie et à la prospérité – tâche que la plupart des autres pays ne pourraient accomplir facilement dans des circonstances bien plus favorables.

Si j'ai recours à cette comparaison historique, c'est que j'estime que nous devons tous reconnaître l'ampleur et le caractère exceptionnel de la tâche que tentent d'accomplir des pays tels que la Sierra Leone. Nous devons rendre hommage aux dirigeants politiques du Gouvernement comme de l'opposition, ainsi qu'à la société civile et religieuse sierra-léonaise, pour le courage et la clairvoyance dont ils ont fait preuve en s'embarquant sur la voie semée d'embûches qui mène à la paix, à la démocratie et à la prospérité. Le communiqué commun récemment conclu qui a mis fin à la vague de violence du mois de mars témoigne de nouvelles pratiques démocratiques de la direction politique de la Sierra Leone.

Nous devons également reconnaître que le chemin vers la paix, la démocratie et la prospérité sera, pour la Sierra Leone, cahoteux, long et, parfois, dangereux. Nous devons anticiper des déraillements et des erreurs. Aucune formule magique ne peut être invoquée pour propulser la Sierra Leone dans l'avenir. Il n'existe pas non plus de points de repère faciles qui nous indiquent quand la Sierra Leone sera sortie d'affaire. La Sierra Leone a besoin, pour réussir, de temps, de patience, d'une direction nationale résolue et d'un appui international continu.

Cela m'amène au deuxième point, l'importance de la Sierra Leone dans le contexte régional. Le cheminement de la Sierra Leone vers la paix, la démocratie et la prospérité coïncide avec un contexte régional difficile. La situation en Afrique de l'Ouest sur les plans politique et de la sécurité demeure très fragile et nous voyons actuellement réapparaître des signes inquiétants de coups militaires, de conflits ethniques et religieux et d'intolérance politique. Nous voyons aussi s'installer en Afrique de l'Ouest les menaces croissantes que constituent la criminalité internationale, le trafic de drogues, la contrebande, l'exploitation inéquitable des ressources naturelles et la pêche illégale. Compte tenu de l'interdépendance de la plupart des pays de la région, cela pourrait à terme porter atteinte aux progrès accomplis par la Sierra Leone.

À l'inverse, l'obtention de succès et la pacification du pays pourraient avoir une incidence positive sur l'évolution de la région. En fait, la Sierra

Leone, de même que d'autres pays tels que le Ghana, pourrait devenir un modèle à suivre par d'autres, prouvant ainsi que la paix et la démocratie sont porteurs de bienfaits et de prospérité. Si nous réussissons en Sierra Leone, nous pourrions démontrer que même un des pays les plus pauvres du monde, qui vient de traverser 11 années de guerre civile d'une violence exceptionnelle, peut mettre en place un État démocratique qui fonctionne. La Sierra Leone est en bonne voie pour nous présenter un tel exemple de réussite. Ne laissons pas passer cette chance. La Sierra Leone va encore avoir besoin de l'appui politique, financier et économique de la communauté internationale, mais n'oublions pas que nous aurons également besoin d'elle à notre tour pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

J'en viens maintenant au troisième point, le nouveau rôle du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

J'espère qu'au cours de l'année écoulée, nous avons pu prouver que le nouveau concept de missions intégrées de consolidation de la paix fonctionne et qu'il est possible de réduire une vaste et coûteuse opération de maintien de la paix pour la remplacer par une mission de consolidation de la paix d'un coût et d'une taille bien plus modestes. Je voudrais résumer ici un des points les plus importants.

Premièrement, le BINUCSIL est aujourd'hui une mission beaucoup moins lourde, et à la présence beaucoup plus discrète. Alors que l'opération de maintien de la paix disposait au plus fort de son action d'un effectif de 20 000 personnes, la nouvelle mission de consolidation de la paix ne compte que 73 personnes. La précédente mission comportait un contingent de la paix de 17 000 hommes tandis que la nouvelle mission n'a plus de personnel militaire. Cette nouvelle mission a désormais également un caractère plus national : près de la moitié de ses effectifs est recrutée sur le plan local, dont 13 ayant rang d'administrateur. La mission de consolidation de la paix comprend davantage d'experts, nationaux et internationaux, afin d'apporter de solides conseils techniques, et dispose d'un nombre bien moins élevé d'effectifs administratifs et autres services d'appui.

Deuxièmement, en dépit de la réduction importante de la taille de la structure organisationnelle de la mission, nous avons pu continuer de jouer un rôle important en tant que facilitateur politique dans le pays, comme le prouve la part prise par le BINUCSIL

dans la résolution du récent épisode de violence qu'a connu la Sierra Leone et dans la préparation du communiqué commun. Malgré des effectifs beaucoup plus restreints, nous avons pu maintenir une présence effective importante sur l'ensemble du territoire en collaborant avec les organismes partenaires de développement du système des Nations Unies.

Troisièmement, nous avons pu donner une nouvelle direction à la mission de consolidation de la paix. Si la mission de maintien de la paix qui l'a précédée était principalement axée sur la sécurité, nous nous concentrons désormais surtout sur le développement. C'est pourquoi nous avons mis au point une stratégie fondée sur la coordination du mandat politique du BINUCSIL avec les mandats de développement des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. La nouvelle « Vision commune des Nations Unies pour la Sierra Leone », qui a récemment été approuvée par le Gouvernement et la Commission de consolidation de la paix, en est le fruit. Outre le BINUCSIL, 17 organismes, fonds ou programmes du système des Nations Unies ont adhéré à cette « Vision commune » et travaillent de concert sur cinq domaines prioritaires, une série de repères communs et 21 programmes. Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, pour l'appui qu'il a apporté à l'adoption de cette nouvelle stratégie au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Quatrièmement, dans le droit fil de la politique du Secrétaire général, nous sommes parvenus à atteindre un niveau exceptionnel d'intégration opérationnelle entre le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies basée sur un groupe commun de planification stratégique, un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, des actions communes de communication, et des bureaux extérieurs régionaux, un dispensaire, des services de sécurité et un garage d'entretien communs. Je tiens ici à remercier tous mes collègues de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement de l'enthousiasme avec lequel ils ont appuyé et permis la mise en place d'une opération de consolidation de la paix parfaitement intégrée. Cette coordination exemplaire profitera à la Sierra Leone en permettant d'améliorer l'efficacité de l'aide.

Cinquièmement, nous collaborons à présent avec la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement en vue d'améliorer la coordination de l'aide et de renforcer la maîtrise nationale du

processus, conformément à la Déclaration de Paris. Conjointement avec le Ministère des finances, nous mettons actuellement la dernière main à une nouvelle structure simplifiée de coordination de l'aide. Je suis convaincu qu'une meilleure coordination de l'aide peut permettre d'utiliser de manière bien plus efficace les dollars promis par les donateurs.

Sixièmement, nous avons pu renforcer notre coopération avec la Commission de consolidation de la paix. La récente session extraordinaire a été, selon moi, un excellent exemple de cette coopération entre la Commission à New York et une mission de consolidation de la paix sur le terrain. La Commission de consolidation de la paix était et demeure importante pour la Sierra Leone. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tout particulièrement l'Ambassadeur McNee de son appui précieux, auquel nous devons le ralliement de la communauté internationale derrière notre programme de consolidation de la paix.

Enfin, nous avons opéré la mise en place du BINUCSIL de façon à faciliter toute transition future vers une mission d'aide au développement normale, avec un coordonnateur résident. Tous les programmes sont mis en œuvre par des institutions spécialisées des Nations Unies; nous nous partageons le personnel spécialisé et d'encadrement avec les organismes des Nations Unies; la plupart des services communs, les bureaux extérieurs régionaux notamment, sont déjà gérés par différents organismes des Nations Unies; et notre nouveau complexe a été bâti en vue de devenir une future « Maison des Nations Unies ». En fait, c'est notre stratégie intégrée, la Vision commune des Nations Unies, qui rendra possible une transition sans heurts à l'avenir.

J'aborde à présent mon dernier point, qui concerne le financement. Le succès de la Sierra Leone sur la voie de la démocratie et de la stabilité dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle le Gouvernement sera capable de faire profiter tous les Sierra-Léonais des fruits de la paix et de la démocratie. Le succès de cette entreprise dépendra à son tour de la capacité de la Sierra Leone de mobiliser un appui financier international en faveur de son programme gouvernemental pour le changement. En outre, la crédibilité de la nouvelle mission intégrée de consolidation de la paix des Nations Unies dépendra de notre capacité d'obtenir des ressources pour la Vision commune.

J'espère que nous pourrons continuer de compter sur le soutien du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix, s'agissant d'inviter les États Membres à participer à la prochaine réunion du Groupe consultatif qui se tiendra à Londres en novembre et de contribuer au développement de la Sierra Leone. Je formule également l'espoir que les États Membres appuieront le fonds d'affectation spéciale multidonateurs des Nations Unies et accorderont à notre nouvelle approche de consolidation de la paix la crédibilité nécessaire à son succès.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. von der Schulenburg de son exposé.

Je donne à présent la parole à M. McNee.

**M. McNee** (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir que de participer aux consultations du Conseil de sécurité, en qualité de Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix. Je me suis adressé au Conseil pour la dernière fois, dans l'exercice de ces fonctions, immédiatement avant la session extraordinaire de haut niveau de la formation Sierra Leone, le 10 juin. Je suis heureux de vous informer que cette rencontre a été couronnée de succès. Le Ministre sierra-léonais des affaires étrangères, M. Bangura, qui présidait avec moi ces discussions, dirigeait une délégation impressionnante, formée, entre autres, de représentants du gouvernement, du principal parti de l'opposition et de la société civile. La participation d'un tel éventail de parties prenantes au niveau national, et en particulier d'un représentant de haut niveau de l'opposition, témoigne du progrès des efforts déployés par la Sierra Leone pour favoriser le dialogue national et bâtir une société démocratique et inclusive. Je suis également reconnaissant au Représentant exécutif du Secrétaire général pour les observations liminaires fort judicieuses qu'il a faites aujourd'hui.

La session extraordinaire a non seulement montré que la communauté internationale poursuivait son action résolue en faveur de la Sierra Leone, elle a également produit des résultats concrets significatifs. Elle a été l'occasion de saluer le Programme pour le changement du Gouvernement sierra-léonais, de souscrire au cadre novateur de consolidation de la paix proposé par l'ONU, à savoir la Vision commune des Nations Unies pour la Sierra Leone, et de lancer un nouveau fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Ces efforts constituent un pas important vers la rationalisation des efforts de consolidation de la paix,

le renforcement de la coordination et l'amélioration de l'efficacité de l'aide internationale.

Lors de cette même session, la Commission de consolidation de la paix a également décidé d'harmoniser son action future en Sierra Leone avec le Programme pour le changement, en mettant notamment l'accent sur trois grandes priorités de la consolidation de la paix : l'emploi des jeunes; la lutte contre le trafic de drogue; et la bonne conduite des affaires publiques. La Commission de consolidation de la paix continuera à plaider en faveur d'une plus grande coopération infrarégionale, de l'égalité entre les sexes et du respect des droits humains. Cette nouvelle forme d'engagement « allégé » réaffirme l'importance d'une appropriation nationale des efforts tout en simplifiant l'appui accordé par la Commission de consolidation de la paix à la Sierra Leone.

La stratégie à suivre étant désormais bien arrêtée, il appartient à la Sierra Leone et à la communauté internationale de s'attaquer aux enjeux restants de la consolidation de la paix. À cet égard, je me réjouis de souligner que, depuis ces trois derniers mois, le calme règne en Sierra Leone. Si les violences politiques de mars ont montré que la situation demeurerait fragile, il convient cependant de féliciter les principaux partis politiques et le système des Nations Unies en Sierra Leone de s'être attachés à donner suite au communiqué commun. Sur ce point, il faut se féliciter, tout particulièrement, des efforts visant à étendre ces discussions au-delà de Freetown et à la mouvance jeune des grands partis politiques. Cela vaut également pour la création d'une commission d'enquête chargée de se pencher sur les allégations de violences sexuelles perpétrées le 16 mars lors de violents incidents politiques. Je note également avec satisfaction que le Fonds pour la consolidation de la paix a apporté un soutien utile s'agissant des suites à donner au communiqué commun par l'intermédiaire de son dispositif d'urgence.

Ce sont là des progrès dont il faut se réjouir, mais la communauté internationale doit rester vigilante. La Sierra Leone demeure fragile et doit consolider les progrès réalisés à ce jour afin de garantir une participation inclusive, pacifique et démocratique à la sphère politique. En effet, de graves menaces continuent de peser sur la consolidation de la paix. Premièrement, un taux de chômage élevé parmi les jeunes continue de poser un risque latent d'instabilité. Bien que des programmes aient été mis en œuvre face à ce problème, il faudra élaborer une stratégie plus

cohérente et mieux concertée. Pour cela, le Gouvernement sierra-léonais devrait donner suite, dans les meilleurs délais possibles, au projet de création d'une commission nationale de la jeunesse. De même, le soutien au Programme pour le changement, notamment en ce qui concerne le développement de l'infrastructure et de l'agriculture, contribuera à stimuler la croissance économique et la création d'emplois, au bénéfice des personnes les plus à risque.

Deuxièmement, le trafic de stupéfiants constitue toujours un grave problème. Et, comme il s'agit d'une problématique régionale aux conséquences internationales, je me réjouis tout particulièrement d'avoir participé au lancement, en juillet 2009, d'un programme intitulé « West Africa Coast Initiative », sous l'égide commune de l'ONU, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Non seulement la Sierra Leone bénéficiera-t-elle directement de ce programme, mais elle recevra aussi une aide similaire du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, d'INTERPOL, et de plusieurs donateurs importants, afin d'améliorer la performance de son équipe spéciale commune de lutte contre la drogue. La destruction récente, par les forces de sécurité sierra-léonaises, de stocks importants de cannabis ne fait que mettre en relief la nécessité d'agir avant que ce problème ait des répercussions socioéconomiques au niveau national.

Enfin, il faut que la consolidation de la démocratie et de l'état de droit progresse. Le processus de réforme constitutionnelle tarde à se concrétiser et il faut renforcer les capacités du secteur de la justice, dans ses volets formel et traditionnel. De la même façon, même si la Commission de lutte contre la corruption travaille vaillamment et a enregistré des progrès récents, d'autres efforts sont nécessaires pour lutter contre cette problématique. Par ailleurs, la poursuite des efforts visant à donner suite aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation contribuera, elle aussi, à montrer à la population civile que le conflit est bel et bien terminé.

La Commission de consolidation de la paix est prête à appuyer les efforts axés sur la poursuite de chacune de ces grandes priorités. Toutefois, sans le soutien actif de la communauté internationale, la Sierra Leone ne pourra ni aspirer au développement économique ni surmonter les enjeux liés à la

consolidation de la paix. Cela est d'autant plus vrai du fait de la conjoncture économique actuelle. Le ralentissement de la croissance et les répercussions de la dépréciation de la monnaie auront une incidence aussi bien sur le budget du Gouvernement que sur les Sierra-Léonais eux-mêmes. Dans ce contexte, la réunion du Groupe consultatif prévue en novembre s'avère d'autant plus importante. La communauté internationale doit veiller à ce que les pays qui se trouvent à une étape décisive de la transition vers une paix et une stabilité permanentes n'aient pas à lutter seuls contre les conséquences de la crise financière. Aussi sera-t-il essentiel d'accorder un financement adéquat à l'appui du Programme pour le changement et de la Vision commune des Nations Unies.

Enfin, je voudrais saluer l'excellent travail réalisé par le Représentant exécutif du Secrétaire général, le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies en Sierra Leone. Leur démarche est à la fois novatrice et efficace. Il s'agit là d'un modèle à étudier attentivement et à imiter, dans la mesure du possible.

La Commission de consolidation de la paix reste pleinement résolue à aider la Sierra Leone. C'est ainsi que, au cours des prochains mois, en prélude à la réunion du Groupe consultatif, elle œuvrera en faveur de ce pays. Elle suivra également le progrès de la mise en œuvre du communiqué commun et participera directement à la poursuite des grandes priorités de la consolidation de la paix dégagées lors de la session extraordinaire. Nous nous réjouissons d'avance à l'idée que le Conseil de sécurité continuera à nous apporter son soutien.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. McNee de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

**M. Touray** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, au nom de ma délégation, je vous présente mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Ma délégation apprécie également vivement le fait que le Conseil ait examiné le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), publié sous la cote S/2009/438, et nous remercions le Secrétaire général d'avoir mené à bien un tel effort.

Par votre entremise, Madame la Présidente, je souhaiterais exprimer toute ma reconnaissance aux membres de la formation Sierra Leone, en particulier à son Président, l'Ambassadeur John McNee, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de ladite formation et pour la déclaration instructive qu'il a faite au Conseil; au Représentant exécutif du Secrétaire général, M. Michael von der Schulenburg, pour l'exposé très utile et riche en informations qu'il a fait aujourd'hui; et à l'ensemble des membres de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de maintenir le processus sur la bonne voie.

Il y a trois mois, nous nous sommes réunis dans cette salle pour procéder à l'examen trimestriel de la mise en œuvre du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. Au cours de la présente séance, nous procédons à un nouvel examen, qui devrait aboutir à une prorogation du mandat du BINUCSIL pour une période de 12 mois.

Rétrospectivement, suite à une première analyse de la situation, le Gouvernement et le peuple sierra-léonais sont convaincus des importants acquis. La méthode rapide et novatrice que les dirigeants du BINUCSIL ont adoptée face aux accrochages qui se sont produits le 16 mars entre les partisans des deux principaux partis politiques illustre parfaitement la raison d'être du Bureau. À cet égard, je suis heureux de faire état ici de ma satisfaction face à la grande maturité et à la bonne volonté dont les deux principaux partis politiques ont fait montre, et continuent de faire montre, dans la mise en œuvre du communiqué commun signé le 29 avril en vue d'encourager une coexistence pacifique et un dialogue responsable sur la gouvernance.

Bien que des progrès importants soient réalisés dans la promotion, entre autres, du dialogue interpartis, de la lutte contre la corruption, contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transfrontalière organisée, ainsi que dans le renforcement de la sécurité dans le pays, parallèlement, mon gouvernement n'ignore pas les défis qu'il doit relever dans le domaine de la gouvernance, des droits de l'homme et du chômage des jeunes, avec les incertitudes et les conséquences qui en découlent, et pour la mise en place et la mise en œuvre de structures et de mécanismes institutionnels de base.

La crise économique et financière a sans aucun doute eu une incidence négative sur la capacité du Gouvernement de faire face à certains défis socioéconomiques dans le cadre d'un processus de paix fragile. Pour relever ces défis, le Ministre des affaires étrangères, S. E. M<sup>me</sup> Zainab Hawa Bangura, et le Président de la formation Sierra Leone, l'Ambassadeur John McNee, ont organisé conjointement le 10 juin une session de haut niveau pour mobiliser appuis et ressources en faveur du Programme pour le changement du Gouvernement et de la Vision commune de l'équipe de pays des Nations Unies, le mécanisme de coordination des efforts déployés conjointement avec le Gouvernement.

À cet égard, je tiens à réaffirmer qu'il est nécessaire d'appuyer davantage le fonds d'affectation spéciale multidonateurs de 350 millions de dollars qui devra mettre en œuvre les cadres stratégiques annoncés lors de la session de haut niveau de juin, et seront officiellement lancés à Londres en novembre de cette année.

Nous nous félicitons de toute résolution du Conseil visant à proroger le mandat du BINUCSIL pour une année supplémentaire avec réexamen semestriel. En ce qui concerne les critères de référence, nous estimons qu'ils existent déjà dans le cadre du mécanisme de mise en œuvre et de suivi de la Vision commune de l'ONU, établi en accord avec le Gouvernement, et qu'il n'est pas nécessaire d'en établir de nouveaux, lesquels, de toute façon, exigeraient l'appui explicite du Gouvernement et de toutes les parties prenantes, ce qui ne serait pas forcément aisé à obtenir en temps voulu.

En ce qui concerne les délais d'une éventuelle stratégie de sortie, même si la Sierra Leone ne souhaite certainement pas rester indéfiniment inscrite à l'ordre du jour du Conseil en matière de consolidation de la paix ni abuser du temps du Conseil, nous sommes cependant préoccupés par les menaces et les défis

récents et plus anciens auxquels la sous-région doit toujours faire face en matière de paix, de sécurité et de développement. Nous tenons à continuer de suivre les progrès réalisés dans le cadre du mandat du BINUCSIL et des stratégies de mise en œuvre. Nous sommes convaincus que la sécurité au sein de la sous-région représente un défi important à relever et reste trop fragile, compte tenu des dynamiques sous-régionales actuelles, de la question de Yenga, du trafic de stupéfiants et de la criminalité transfrontalière organisée dans la région de l'Afrique de l'Ouest en général et dans le bassin du fleuve Mano et le golfe de Guinée en particulier, pour justifier dans un avenir prévisible le départ de cette force, de cette aide et de cet appui internationaux si nécessaires que fournit le BINUCSIL, en tout cas avant les élections de 2012 en Sierra Leone.

Au nom du Gouvernement et du peuple sierra-léonais, y compris l'opposition, les membres de la société civile et tous les groupes vulnérables, je tiens, pour terminer, à remercier de nouveau sincèrement le Conseil et l'ONU, nos partenaires bilatéraux et la communauté internationale dans son ensemble de leur engagement non démenti en faveur d'une transformation et d'une transition meilleures et plus pacifiques en Sierra Leone. Je tiens à rassurer de nouveau le Conseil sur la détermination de mon gouvernement à maintenir la dynamique du relèvement national et de la consolidation de la paix en luttant pour surmonter les problèmes socioéconomiques qui subsistent dans le pays et assurer son développement futur à l'abri du besoin et de la peur.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 50.*